

N/Réf. JPB-MA /OB - Dossier affiliation 2011-2012

Champigny-sur-Marne, le

Madame, Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous remercie par avance de votre confiance et je vous prie de trouver ci-joint :

Un dossier complet de demande d'affiliation à la Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme pour la saison 2011-2012, comprenant :

- une fiche d'engagement à souscrire par le Président du club,
- informations club affilié,
- le règlement intérieur de la F.F.H.M.F.A.C,
- les statuts de la F.F.H.M.F.A.C,
- quelques formulaires de demandes de licences,
- un coupon pour recevoir de nouvelles liasses de demandes de licences,
- une fiche explicative pour remplir les demandes de licences,
- un récapitulatif de demande de licences,
- la procédure de délivrance de la licence compétition,
- formulaire de déclaration d'accident,
- dossier assurances MDS : Résumé des garanties à remettre à chaque licencié,
- Formulaires et règlement des mutations.

Lors de votre affiliation à la F.F.H.M.F.A.C, votre dossier devra comporter :

➤ **L'AFFILIATION :**

- la fiche d'engagement souscrite par le président du club,
- les informations club affilié,
- un chèque de 61 €,
- les statuts de votre club.

➤ **LES LICENCES :**

- les licences complétées (**au moins*** 5 licenciés au premier envoi, dont le Président, le Secrétaire et le Trésorier),
- le récapitulatif de demande de licences (à joindre à chaque envoi),
- un chèque correspondant au montant des licences demandées.

Les avantages de votre démarche d'affiliation sont multiples, tant pour les adhérents licenciés de base, que pour l'Association elle-même : A savoir :

1) Pour l'Association :

- la reconnaissance Jeunesse et sport,
- la possibilité d'accéder aux aides de l'Etat et de la plupart des collectivités territoriales (département, région),
- la formation et le recyclage des cadres dirigeants (entraîneurs, arbitres) sanctionnés par la délivrance de diplômes fédéraux reconnus par le Ministère des Sports et permettant d'enseigner dans le cadre associatif,
- être affilié à la seule fédération délégataire de l'état pour l'haltérophilie, la musculation, la force athlétique et le culturisme,
- recevoir des programmes d'entraînement Musculation Santé Loisir,
- bénéficier d'une personne conseil pour le développement des activités,

.../...

- bénéficier d'outils de communication pour le recrutement de nouveau adhérent : affiches, dépliants et autocollants,
- recevoir gratuitement la revue fédérale et la newsletter, être informé des actualités fédérales, des 3 disciplines de compétition, du secteur Musculation Santé Loisir,
- bénéficier de tarifs avantageux auprès de nos partenaires.

2) Pour les licenciés de l'association (adhérents) :

- participer en toute sécurité à toutes les activités de l'association,
- de bénéficier de garanties d'assurances spécifiques et adaptées à la pratique (assurance individuelle pour chaque licencié en cas d'accident provoqué ou subi),
- de se perfectionner, concourir dans les disciplines de son choix et d'obtenir des titres sportifs reconnus par l'Etat,
- de se former et de passer des diplômes fédéraux,
- pouvoir obtenir des aides financières favorisant la pratique de l'activité sportive,
- participer aux stages Loisirs Découverte Echanges permettant de tisser des liens entre les adhérents de diverses associations affiliées et d'échanger leurs expériences,
- de participer à l'animation et à la vie démocratique de son club, des comités départementaux, régionaux et de la fédération.

3) Pour les communes et les élus mettant des locaux à disposition :


- l'assurance que les dirigeants de l'association disposent de la formation et de la qualification nécessaire pour pouvoir dispenser un enseignement de qualité en toute sécurité,
- la certitude que l'association utilisant des locaux mis à disposition par la municipalité possède une assurance individuelle pour l'ensemble des adhérents licenciés à la fédération,
- l'assurance que les adhérents évoluent au sein de la seule fédération agréée par le l'Etat pour la pratique de l'haltérophilie, la musculation, la force athlétique et le culturisme.

*** Nous vous rappelons l'obligation de la mise en application des articles 5 et 6 des statuts de la F.F.H.M.F.A.C. :**

« Tous les adhérents doivent être titulaires d'une licence délivrée par la fédération »

Le service des licences reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 01 55 09 14 28 (Email : servicelicences@ffhmfac.fr).

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Paul BULGARIDHES,
Président



Marc ANDRIEUX,
Secrétaire Général

Cpi :

- Monsieur le Directeur Régional Jeunesse et Sports
- Madame, Monsieur le Maire
- Président du comité Régional F.F.H.M.F.A.C.

7 rue Roland Martin
Bât. B - 1^{er} étage
94500 Champigny sur Marne

Tél. : 01 55 09 14 25
Fax : 01 55 09 14 29
Courriel : contact@ffhmfac.fr

www.ffhmfac.fr

